



Montréal, le 30 septembre 2015



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.522



La présente fait suite à votre demande d'accès.

Pour la période visée par votre demande, un sondage visant les commandites à l'échelle nationale a été commandé.

La liste des autres sondages commandés ne peut vous être transmise puisqu'elle contient des informations de nature commerciale et qu'il s'agit de renseignements confidentiels en vertu des articles 21, 22, 23, 24, 37 ou 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Lynne Roiter
Secrétaire générale et
Vice-présidente - Direction juridique
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information

